

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** **Rover Combi**· **Code du produit:** 13860· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.*· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

Leu & Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· **Service chargé des renseignements:**

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch*pendant des heures de bureau*· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Carc. 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H332 Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 1)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorothalonil (ISO)

Schwefelsäure, Mono-C12-C18-alkylester, Natriumsalze

Cymoxanil

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver abondamment à l'eau.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: *Rover Combi*

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1897-45-6 EINECS: 217-588-1	chlorothalonil (ISO) Acute Tox. 2, H330; Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	60,0%
	Cymoxanil Repr. 2, H361fd; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	6,0%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas de risque de perte de connaissance, placer la personne sur le côté de façon stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Oxydes d'azote (NO_x)

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement complet de protection.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Tenir à l'écart les personnes sans protections.

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides, ni avec des composés de métaux lourds.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Le produit est hygroscopique.

Interdire l'accès aux enfants.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 6)

CH/FR

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 5)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre P1

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

Forme:	Granulés
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 9-10

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 6)

- | | |
|---|--|
| · Point de fusion: | Non déterminé. |
| · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| · Point d'éclair | Non applicable. |
| · Température d'auto-inflammabilité: | Le produit n'est pas auto-inflammable |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Densité à 20 °C: | 0,7 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Dispersable |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Gaz hydrochlorique (HCl)
 Oxydes nitriques (NO_x)
 Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
 Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1897-45-6 chlorothalonil (ISO)

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50	0,1 mg/l (rat) (4 h)

Cymoxanil

Oral	LD50	960 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	> 5,06 mg/l (rat) (4 h)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 7)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
ADI (acceptable daily intake) mg/kg
1897-45-6 Chlorothalonil (ISO): 0.03 mg/kg/gg (man)
57966-95-7 Cymoxanil: 0.016 mg/kg/gg (man)
NOEL (no observable effect level)
57966-95-7 Cymoxanil
1.6 (2 years) mg/kg (dog)
4.2 (2 years) mg/kg (cat)
4. (2 years) mg/kg (rat)
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité écologique:**
Toxicité d'abeille:
Chlorothalonil: (CAS 1897-45-6) > 63 µg/abeille
Cymoxanil: (CAS 57966-95-7) > 25 µg/abeille
Toxicité vers de terre : Eisenia foetida
Chlorothalonil: (CAS 1897-45-6) > 400 mg/kg
Cymoxanil: (CAS 57966-95-7) > 2208 mg/kg

1897-45-6 chlorothalonil (ISO)

EC50	0,084 mg/l (Daphnia magna)
	0,1 mg/l (Algen)
LC50	0,038 mg/l (Rainbow trout) (96 h)

Cymoxanil

EC50	0,12 mg/l (Algen)
	27 mg/l (Daphnia magna)
	61 mg/l (Rainbow trout) (96 h)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 8)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Chlorothalonil (CAS 1897-45-6)

Kow logP: 2.94 (partition n-octano/water)

Cymoxanil (CAS 57966-95-7)

Kow logP: 0.59 (partition n-octano/water)

· 12.4 Mobilité dans le sol

Chlorothalonil (CAS 1897-45-6)

DT50: 0.3-28 g/jour (terre)

Cymoxanil (CAS 57966-95-7)

DT50: 0.756-1.5 jours (terre) à ph 5.7-7.8

> 1 jour (d'eau)

· Effets écotoxiques:**· Remarque:** Très toxique chez les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet: 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses**· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU****· ADR, IMDG, IATA**

UN3077

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 9)

· ADR	3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (chlorothalonil (ISO), 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (chlorothalonil (ISO), 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (chlorothalonil (ISO), 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 · **ADR**


· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9

 · **IMDG, IATA**


· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	III
--------------------------	-----

14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Polluant:	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler:	Attention: Matières et objets dangereux divers.
-------------------------	---

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

 · **ADR**

· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 10)

· Catégorie de transport	1000 g 3
· IMDG	
· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CHLOROTHALONIL (ISO), 2-CYANO-N-[(É T H Y L A M I N O) C A R B O N Y L] - 2 - (MÉTHOXYIMINO)ACÉTAMIDE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.03.2017

Numéro de version 15

Révision: 22.03.2017

Nom du produit: Rover Combi

(suite de la page 11)

*H330 Mortel par inhalation.**H335 Peut irriter les voies respiratoires.**H351 Susceptible de provoquer le cancer.**H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.**H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Service établissant la fiche technique: Département de sécurité du produit****· Contact:****· Acronymes et abréviations:***ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**NOEC: No Observed Effect level Concentration**LOEC: Lowest Observed Effect Concentration**ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate**EC₅₀: half maximal effective concentration**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*